



LCL PARIS SIEGE ET ANNEXES

15 Rue Feydeau 75002 Paris - Tél. : 01 42 95 12 21 - B.C. 315 45

Lotus : CSR-RS_FO_SiegeAnnexes

Adresse électronique : focl-siegeannexes@wanadoo.fr

FLASH CE du 18 mars 2008

➔ VILLEJUIF, le Personnel se mobilise pour faire entendre ses revendications !

Ce matin, à l'appel de **FO LCL**- CFDT - CFTC - CGT- SNB, les salariés du Siège et des annexes étaient invités à débrayer 1 heure et à se réunir devant l'hôtel des Italiens, avant la réunion du CE du siège dont le principal sujet était la poursuite de l'info sur le schéma immobilier Ile de France.

Il est à signaler que plus de 500 personnes se sont rassemblées devant le siège.

Devant cette mobilisation, la Direction a accepté de recevoir une délégation composée de salariés (fait très inhabituel), accompagnée d'élus et représentants des syndicats.

Durant 1 h, la Direction a écouté les salariés exprimer leurs craintes mais aussi leurs revendications qui vont bien au-delà des mesures d'accompagnement qui sont proposées :

- contraintes durables = mesures pérennes,
- fatigue, détérioration des conditions de travail et de vie = aménagement temps de travail,
- attention à l'aménagement des bureaux = pas d'« Open Space »

.....
Réponses de M. Bouvet - Président du CE Siège - :

- Le schéma immobilier ne sera pas remis en question,
- Il s'inscrit dans un schéma de pérennité de l'entreprise ? ?
- Le temps de trajet sera validé individuellement (RH/Manager) après une déclaration sur l'honneur,
- Open Space = Pas plus de 6/8 personnes par bureau,
- Restauration CE LCL, Médecine du travail, = Oui !

Les précisions de la Direction ne répondent pas à toutes nos interrogations.

La Direction a écouté le personnel, mais l'a-t-elle entendu ?

Rappel Mesures d'accompagnement proposées

- Primes de transfert : trajet au moins = 2h et allongement (domicile/nouveau lieu - aller/retour) d'au moins 15mn :
 - . 1.200 € si allongement entre 15 mn et 1h et 2.400 € si allongement supérieur à 1h.
- Indemnités forfaitaires liées au surcoût de frais de transport :
 - . Indemnité à hauteur de 900 à 2.000 € (*modalités précises en cours de définition.....*)
- Autres mesures liées à l'allongement du temps de transport :
Pour ceux qui n'utiliseraient pas les transports en commun, la Direction propose « gracieusement » :
 - . 1 place de parking (voiture, moto ou vélo),
 - . le **covoiturage** (site intranet géré en interne ?), mais qui paye le carburant, l'usure du véhicule, ... ?
 - . l'**aide à l'acquisition d'un nouveau véhicule** (conditions préférentielles habituelles !!!)...
- Mesures compensatoires allongement de trajet-frais de garde : 1.300 € avec déclaration s/honneur,
- Mesures facilitatrices : Aide au **changement de résidence principale** pour les salariés dont le temps de trajet aller/retour serait au moins de 3 h (*indemnité 14.400€ techniciens/17.600€ cadres + majoration 1.070€/enfants à charge + Prise en charge frais déménagement/justificatifs*), **Mobilité** dans le groupe ou en externe.

OUVERTURE des Négociations, le 8 avril 2008

Pour **FO LCL**, ce schéma est uniquement fondé sur la recherche d'économies financières (40 M€) mais jamais il ne prend en considération les **conséquences sociales** qui peuvent atténuer les gains escomptés par la Direction : **absentéisme, retards, fatigue, baisse de motivation, manque d'attractivité à l'embauche, ...**

AVEC FO LCL, SOYEZ PRETS A VOUS MOBILISER

Vous pouvez consulter notre site FO sur <http://www.fo-lcl.fr>

Vos élus et représentant au C.E. : Patrick PROUST ☎ 51.843- Mireille TONNEAUT ☎ 51.221 -

Jean-Marc DANQUIGNY ☎ 59.212